



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 8 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq le huit décembre à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du deux décembre deux mille vingt cinq, s'est réuni dans la salle du conseil, à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2025CC8-1-131

OBJET : TRAVAUX ET ÉQUIPEMENTS DES ÉCOLES
APPROBATION DU PROGRAMME 2026

Etaient présents :

| | | |
|------------------------------|---|---|
| Commune d'AUVILLAR | : | M. RENAUD Olivier |
| | : | M. MONESTES Jean-Michel |
| Commune de BARDIGUES | : | M. Henri MARTIN |
| Commune de CASTELSGRAT | : | Mme FILLATRE Francine |
| Commune de CLERMONT SOUBIRAN | : | M. DEPASSE Guy |
| Commune de DONZAC | : | M. TERRENNE Jean-Paul Mme GAILLARD Elisabeth (pouvoir donné à JP TERRENNE) |
| Commune de DUNES | : | M. ALARY Alain Mme BOUVIER Lina |
| Commune d'ESPALAIS | : | M. PINCEMIN Bernard |
| Commune de GASQUES | : | M. Guy MERIEL |
| Commune de GOLFECH | : | M. BENOIT Pascal Mme CHARPENTIER Pierrette |
| Commune de GOUDOURVILLE | : | M. BARROS Gérard M. BOUYAT Daniel |
| Commune de GRAYSSAS | : | Mme CLUCHIER Marie-Christine |
| Commune de LAMAGISTERE | : | M. DOUSSON Bruno Mme VRECH Régine (pouvoir donné à Bruno DOUSSON) |

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

| | | |
|----------------------------------|---|---|
| Commune de LE PIN | : | M. RATTO Stéphan |
| Commune de MALAUSE | : | Mme MAERTEN Marie Bernard M. RAUZY Jean |
| Commune de MANSONVILLE | : | Mme ESCUDE Vanessa |
| Commune de MERLES | : | M. SERGAS Serge |
| Commune de MONTJOI | : | M. EURGAL Christian |
| Commune de PERVILLE | : | M. DELFARIEL Eric |
| Commune de POMMEVIC | : | M. DELACHOUX Jean Paul |
| Commune de SAINT ANTOINE | : | M. DUPUY Jean |
| Commune de SAINT CIRICE | : | M. BENVENUTO Raymond |
| Commune de SAINT CLAIR | : | M. BONGIOVANNI Gérard |
| Commune de SAINT LOUP | : | M. REBEL Stéphane |
| Commune de SAINT MICHEL | : | M. DUPOUY Joël |
| Commune de SAINT PAUL D'ESPIS | : | M. MARCHIOL Lido |
| Commune de ST VINCENT LESPINASSE | : | M. BOYER Serge |
| Commune de SISTELS | : | M. BOISSEAU Christophe |
| Commune de VALENCE D'AGEN | : | M. BAYLET Jean Michel Mme BRU Laetitia M. GROUSSOU Bernard Mme LAROUSSINIE Francine Mme LE CORRE Christiane M. LOPES Ernest Mme PERE Catherine (pouvoir donné à Christiane LECORRE) M. ZANIN Daniel Mme HOHOL Elisabeth M. ZMUDA Patrick Mme FURLAN Josiane |

Absents et excusés :

Commune de VALENCE D'AGEN : M. GIL Philippe

Assistaient à la réunion :

| | | |
|-------------------------|---|---|
| M. BRAJOUX Pascal | : | Directeur Général des Services de la CC2R |
| Mme DABERNAT Chrystelle | : | Attaché Territorial à la CC2R |

Monsieur Jean Paul TERRENNE a été désigné Secrétaire de séance.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la Justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.29.92.00 – Fax : 05.63.29.92.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

2025CC8-1-131

OBJET : TRAVAUX ET ÉQUIPEMENTS DES ÉCOLES

APPROBATION DU PROGRAMME 2026

Le Président rappelle que, depuis le 1^{er} janvier 2002, date à laquelle la Communauté de Communes a pris la compétence dans les écoles, il est adopté :

- chaque année, un programme de travaux ;
- à l'occasion d'une des sessions, un plan pluriannuel relatif à des opérations de restructurations importantes.

Le Président propose donc, à l'occasion du vote de ce budget primitif, le programme 2026 arrêté comme suit :

I – Programme 2026 de travaux :

Ce programme de travaux est estimé à 1 138 500 € TTC, en investissement et concerne les écoles des communes de Auvillar, Donzac, Lamagistère, St Antoine, St Paul d'Espis, Gérard Lalanne et Jules Ferry à Valence d'Agen.

Ce programme se décline de la façon suivante :

- Programme travaux écoles de 1 133 500 € TTC,
- Transition énergétique d'un montant de 5 500 € TTC.

II – L'acquisition du mobilier :

Une somme de 20 000 € TTC se rapportant au programme d'acquisitions de mobilier.

III – L'acquisition de matériel :

Une somme de 10 000 € TTC se rapportant à l'achat d'appareils dans le cadre de la mise en place du décret de la qualité de l'air.

L'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des attributions exercées par délégation.

Dans un souci de simplification des procédures et afin d'assurer une meilleure réactivité dans la gestion des dossiers, il serait opportun de me donner délégation afin de déposer les demandes de subventions auprès des collectivités territoriales, organismes et institutions financeurs et présenter les plans de financement correspondants.

Le Président propose donc :

- d'approuver le programme de travaux dans les écoles 2026,
- d'approuver le programme d'acquisition du mobilier,
- d'approuver l'acquisition de matériels de contrôles,
- de l'autoriser ou son représentant à lancer les consultations nécessaires et à signer, les marchés correspondants,
- de lui donner délégation afin de déposer les demandes de subventions auprès des collectivités territoriales, organismes et institutions financeurs et présenter les plans de financement correspondants.

La commission travaux et équipements communautaires, présidée par Bruno DOUSSON, donnera son avis lors de sa réunion du 27 novembre 2025.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

- d'approuver le programme de travaux dans les écoles 2026,
- d'approuver le programme d'acquisition du mobilier,
- d'approuver l'acquisition de matériels de contrôles,
- d'autoriser le Président ou son représentant à lancer les consultations nécessaires et à signer, les marchés correspondants,

- de lui donner délégation afin de déposer les demandes de subventions auprès des collectivités territoriales, organismes et institutions financeurs et présenter les plans de financement correspondants.

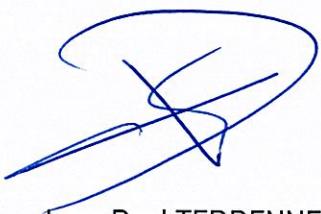
Fait à Valence d'Agen, le 8 décembre 2025

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme

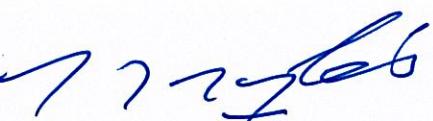
A Valence d'Agen, le 9 décembre 2025

Le secrétaire de séance
Le Maire de DONZAC

Le Président de la Communauté
de Communes des Deux Rives



Jean Paul TERRENNE



Jean-Michel BAYLET

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le **16 DEC. 2025**
Affiché sur le panneau des annonces légale et publié sur le site internet le **16 DEC. 2025**

PROGRAMME 2026 – ECOLES

| BÂTIMENT | DÉSIGNATION DES TRAVAUX | INVESTISSEMENT |
|-------------------------|--|-----------------------|
| AUVILLAR | Primaire – Étude énergétique | 3 000,00 € |
| | | 3 000,00 € |
| DONZAC | Rénovation cour d'école + évacuation des eaux usées + enlèvement ancienne cuve gaz | 60 000,00 € |
| | | 60 000,00 € |
| LAMAGISTERE | Vitrophanie pour cacher les équipements de chauffage visible de l'extérieur | 2 500,00 € |
| | | 2 500,00 € |
| SAINT ANTOINE | Remaniement toiture préaux + bardage latéral | 25 000,00 € |
| | Réfection murette cours d'école | 15 000,00 € |
| | | 40 000,00 € |
| ST PAUL D'ESPIIS | Travaux Regroupement Pédagogique Intercommunal (Maîtrise d'œuvre + travaux) | 800 000,00 € |
| | | 800 000,00 € |
| GÉRARD LALANNE | Remaniement toiture zinguée | 230 000,00 € |
| | | 230 000,00 € |
| JULES FERRY | Mise en place voile d'ombrage dans cours d'école | 3 000,00 € |
| | | 3 000,00 € |
| MOBILIER | | 20 000,00 € |
| EQUIPEMENT | Décret qualité de l'air - Achat d'appareils | 10 000,00 € |
| | | 30 000,00 € |
| TOTAL | | 1 168 500,00 € |

AR Préfecture

TRAVAUX ET ÉQUIPEMENTS DES ÉCOLES APPROBATION DU PROGRAMME 2026

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20251208-2025CC8_1_131-
DE

Numéro d'acte : 2025CC8_1_131

Date de décision : 08/12/2025

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 8-1-0-0-0 (Domaines de competences par
themes / Enseignement)

Fichier acte : 2025CC8-1-131 TRAVAUX ET
ÉQUIPEMENTS DES ÉCOLES
APPROBATION DU PROGRAMME 2026.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte : 16/12/2025 15:33:00

Date de réception de l'AR : 16/12/2025 15:33:24